

Des concertations pour imposer partout l'expérimentation marseillaise ? Non merci!

Le cadre territorial et dérèglementé de type Marseille imposé partout ?

Le ministre prévoit des « concertations à l'échelle des écoles pour construire des projets pédagogiques si possible innovants dans la foulée de ce qui se fait à Marseille actuellement dans l'expérimentation menée au sein de 59 écoles ».

L'objectif de ces concertations est ainsi dévoilé : « voir comment on pourra passer de quelques écoles marseillaises à tout le pays » tout en précisant qu'« il s'agit de donner des possibilités aux équipes pédagogiques, qu'elles n'ont pas pour l'instant, comme le recrutement de postes à exigences particulière ».

Ce cadre territorialisé et déréglementé, attentatoire au Statut des personnels, c'est précisément ce contre quoi des centaines d'écoles de Marseille se sont dressées avec l'aide de la FNEC FP-FO.

Les personnels rejettent ces expérimentations, tout comme ils rejettent les évaluations d'écoles et d'établissements associant élus, parents, associations, élèves... en témoignent les rassemblements, motions, pétitions qui se multiplient dans les départements.

A ce sujet, la FNEC FP-FO se félicite du communiqué et du courrier au ministre Ndiaye des syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education et SNALC exigeant l'abandon des évaluations d'école.

Nul besoin de concertations locales pour répondre aux revendications des personnels !

Les personnels n'ont pas besoin de débattre école par école, établissement par établissement, service par service, du rôle de l'Ecole, de leurs missions, de leurs statuts. Ils ne veulent pas d'une école territorialisée.

La FNEC FP-FO exige l'abandon pur et simple de l'expérimentation marseillaise et des évaluations d'écoles et d'établissements. Elle rappelle que ces évaluations n'ont aucun caractère obligatoire, ne figurant pas dans les obligations de service des personnels.

Plutôt que de répondre à nos revendications, le ministre a préféré réaffirmer lors du CTM que « l'expérimentation marseillaise est un point d'appui intéressant et que cette expérience, dans ses dispositions pratiques, doit être généralisée. »

Pour FO, c'est NON!

La FNEC FP-FO n'accepte pas cette orientation portée par le ministre, dans la continuité des annonces de M. Macron. Elle se félicite du vœu adopté par FO-FSU-CGT adopté lors du CTM du 28 juin dans lequel ces organisations réaffirment « leur totale opposition à l'expérimentation initiée dans 59 écoles marseillaises et dont M. le Président de la République a annoncé la généralisation. (...) Le recrutement des enseignants par une commission comprenant le directeur d'école comme la contractualisation de moyens en fonction du projet de chaque école sont des mesures rejetées par les personnels et qui tournent le dos à ce qu'est l'Éducation Nationale. »

La FNEC FP-FO invite les personnels à refuser avec l'aide du syndicat le cadre territorialisé des expérimentations diverses qui se multiplient partout pour disloquer l'Ecole de la République ainsi que les évaluations d'école et d'établissements qui ne reposent sur aucune base réglementaire.

La FNEC FP-FO est disponible pour organiser l'action commune pour obtenir l'abandon de ces projets néfastes.